

*Rien ne justifie la torture.*

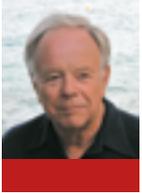
---

# RAPPORT ANNUEL 2015

Organisation Mondiale  
Contre la Torture  
(OMCT)

LE MOT DU PRÉSIDENT _____	3
LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL _____	4
2015 EN QUELQUES CHIFFRES _____	5
ENFANTS _____	6
DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME _____	10
ASSISTANCE AUX VICTIMES _____	16
TORTURE _____	19
PRÉVENTION DE LA TORTURE EN TUNISIE _____	26
NOS DONATEURS _____	30
APERÇU FINANCIER 2015 _____	31
GOUVERNANCE _____	32
ÉQUIPE _____	33
CONTACTS _____	34

# LE MOT DU PRÉSIDENT



Yves Berthelot,  
Président

## La torture, un mal de la société

Le nombre de pays qui ont recours à la torture augmente depuis des années, et en certains endroits, l'opinion publique en est venue à tolérer la situation, qu'elle considère soit comme nécessaire dans certaines circonstances, soit comme inévitable. L'OMCT ne partage pas cet avis.

Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture. Ce phénomène n'est pas marginal, pratiqué dans un cadre restreint, par ceux dont on vient à bout par la seule intervention d'institutions ou organisations spécialisées. Non, la torture concerne la société dans son ensemble. Elle concerne chacune et chacun d'entre nous.

La torture reflète les maux d'une société en souffrance : elle est la manifestation de ses peurs, de l'avidité de ceux prêts à tout pour atteindre leurs objectifs, de la perversion d'un pouvoir que rien ne vient entraver.

La torture reflète les craintes suscitées par la multiplication des attentats terroristes perpétrés au cours de la dernière décennie en Afrique, en Asie, au Proche-Orient, en Europe, et même sur le continent américain. Des agissements de cette nature requièrent une réponse claire et déterminée de la part des autorités, afin d'arrêter et de juger leurs auteurs et de prévenir de nouvelles attaques. Mais ils ne sauraient justifier la torture. La torture n'est guère plus qu'une réaction à court terme. Elle n'est pas une réponse efficace à l'expression de sentiments d'exclusion, qu'ils soient justifiés ou non, à un engagement aveugle au nom de la foi, ou à des rêves de conquête. Toute réponse durable au terrorisme doit prendre naissance au niveau de la société, par un engagement à bâtir activement un monde où tous peuvent vivre ensemble dans la dignité.

La torture est la cristallisation des peurs suscitées par les requérants d'asile et les migrants à travers l'Europe, l'Australie, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Ces craintes durcissent l'opinion publique, jusqu'à la rendre insensible à l'évocation des mauvais traitements perpétrés aux frontières, des conditions de vie inhumaines et dégradantes, des renvois forcés de personnes dans leur pays d'origine alors même qu'elles risquent d'y être torturées, et du harcèlement subi par les organisations non gouvernementales (ONG) qui aident les populations déracinées.

La torture est la manifestation de l'avidité de ceux qui prennent en otage des migrants et des requérants d'asile sur les itinéraires qu'ils empruntent, les soumettant souvent à des viols brutaux ou des tortures afin d'extorquer de l'argent à leur famille, une pratique bien trop répandue et sur laquelle les autorités des pays de transit ferment les yeux. Elle reflète la convoitise d'entreprises qui, de connivence avec les autorités locales, s'approprient des terres sans le moindre égard pour ceux qu'ils expulsent de leurs maisons, les privant de leurs moyens de subsistance, dont les protestations sont réprimées par des milices et la police locale, habituées à torturer les activistes, à intimider ceux qui osent protester, et à réprimer les syndicats, sans que les autorités compétentes n'interviennent pour mettre un terme à cette pratique.

La torture est la manifestation de l'abus de pouvoir de certains chefs d'État, qui enfreignent ou modifient la Constitution afin d'accroître leur mainmise, ou qui jettent en prison leurs opposants politiques et ceux qui les soutiennent. Elle est la manifestation des abus de pouvoir auxquels s'adonnent fréquemment les autorités carcérales, qui maltraitent les femmes et les enfants placés sous leur responsabilité dans les centres de détention, par des agents de police dans des commissariats où les droits sont également régulièrement bafoués. Elle reflète les abus de pouvoir perpétrés dans des pays en crise par des groupes armés qui s'en prennent à leurs semblables, les terrorisant et les torturant.

Dans toutes ces situations, et quelles que soient les circonstances, l'OMCT dénonce les abus, soutient les ONG locales dans leur combat contre la torture et apporte une assistance aux victimes.

Le présent rapport annuel témoigne du travail accompli par l'OMCT. À la tête de son réseau SOS-Torture, l'OMCT n'est d'ailleurs pas la seule à œuvrer à l'éradication de la torture. Mais ce n'est pas suffisant, en particulier à une époque où les Gouvernements remettent en question leurs engagements en faveur des droits de l'homme, quand ils ne cherchent pas délibérément à intimider les défenseurs. Soutenir les organisations des droits de l'homme dans leur combat contre la torture ne suffit pas. Chaque citoyenne et chaque citoyen doit également, à sa manière, contribuer à la lutte contre la torture et les mauvais traitements, afin de rendre notre société plus humaine.

# LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gerald Staberock,  
Secrétaire général

## Faisons le point

### OMCT : soutenir localement le changement mondial

En 2015, comme les années précédentes, l'OMCT s'est engagée, avec les membres de son Réseau SOS-Torture, par des actions locales et des débats politiques internationaux sur la torture. En tant que Secrétaire général, j'ai

participé activement aux unes comme aux autres, pour constater les faits sur le terrain, écouter les défenseurs et les familles des victimes, et pour ressentir la sueur froide m'envahir lorsque des menaces sont proférées. J'ai aussi eu l'occasion de relayer ces préoccupations dans un contexte souvent abstrait et aseptisé, si distant de la brutale réalité dont il se veut le témoin. C'est là, aux confins de l'action locale et des débats internationaux, que l'OMCT effectue la majeure partie de son travail. Un lieu épineux et compliqué.

### Travailler localement

Dans la lutte contre la torture, il n'y a ni stratégie unique, ni modèle universel. Pour réussir, les stratégies doivent répondre aux besoins locaux, qui varient grandement selon les cas. La réussite dépend de la force et de la capacité de résilience des acteurs de la lutte contre la torture à travers le monde. Notre travail consiste à habiliter ces acteurs locaux et à collaborer avec eux au niveau local ou international. Telle a été la philosophie de l'OMCT depuis toujours, et le présent rapport illustre cet engagement. Toutes les activités présentées dans ces lignes sont menées conjointement avec des membres de notre réseau mondial. C'est là que réside notre force.

Si les débats politiques sur la torture semblent souvent abstraits, notre travail sur le terrain est on ne peut plus concret et réel. L'assistance juridique, médicale ou sociale apportée aux victimes de torture n'a rien d'abstrait, pas plus que le travail effectué à travers notre association membre turque à Diyarbakir pour aider à la réhabilitation des réfugiés syriens. Rien d'abstrait non plus dans la libération d'un jeune homme détenu en raison de son orientation sexuelle en Tunisie et qui a été soumis à des « investigations » dégradantes.

Notre travail consiste à protéger les plus vulnérables et à obtenir des résultats. Nous avons réussi à faire pression en vue de la fermeture de deux centres de détention juvénile où étaient pratiqués des abus (en Uruguay et aux Philippines) et obtenu les premières condamnations pour torture jamais prononcées en Uruguay. Au Mexique — une démocratie où le degré d'impunité atteint 98 % — l'OMCT et ses partenaires ont obtenu la première condamnation pour torture devant le Comité contre la torture de l'Organisation des Nations Unies. En Tunisie, j'ai visité nos deux centres d'assistance aux victimes en juin dernier et vu quelle différence concrète l'OMCT peut faire dans une vie, et à quel point il est important d'être reconnu par une organisation internationale telle que l'OMCT.

### Promouvoir les normes et mécanismes internationaux

Les mécanismes tels que le Comité contre la torture ne peuvent pas, à eux seuls, éradiquer la torture, mais ils sont essentiels pour nos partenaires. L'OMCT, coordinatrice de l'engagement de la société civile auprès du Comité contre la torture, soutient plus d'une centaine d'organisations dans la soumission de rapports alternatifs sur la situation des droits de l'homme dans leur pays et la participation aux sessions du Comité à Genève. Ainsi, leurs voix sont entendues, les violations mises en lumière et leurs recommandations pour changer la situation officiellement approuvées par l'ONU. Du Pakistan au Togo, des Philippines en Côte d'Ivoire ou encore au Venezuela, des résolutions prises dans l'enceinte de l'ONU nous permettent de travailler au niveau local avec des partenaires, pour ouvrir les portes des prisons, mettre fin à des abus, changer les lois et les politiques en place.

La participation de la société civile au Comité est tributaire de l'existence d'organisations de la société civile actives. Des années durant, une mission essentielle de l'OMCT a consisté à protéger les nombreux défenseurs des droits de l'homme dans le monde, harcelés ou risquant la torture. L'OMCT a connu en 2015 une avancée significative : grâce à son expertise, elle a été sélectionnée pour la mise en place du nouveau mécanisme de l'Union européenne pour la protection des défenseurs des droits de l'homme « Protect Defenders ».

Le présent rapport coïncide avec le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'OMCT. La principale réussite, selon nous, est que des organisations ont vu le jour à travers le monde pour défendre la dignité humaine. À une époque où de plus en plus de lois sont édictées pour faire barrage aux organisations anti-torture, notre travail de soutien gagne en importance. La réussite de notre action dépend de notre réseau éprouvé de partenaires, auxquels j'exprime ma gratitude et mon admiration.

C'est un privilège pour moi que de pouvoir compter dans nos bureaux à Genève, Tunis et Bruxelles sur une petite équipe aussi qualifiée et engagée, ainsi que sur le soutien de nombreux stagiaires et volontaires au fil des ans. Ils font toute la différence au quotidien, et je suis fier qu'ensemble, nous donnions vie à l'OMCT. Enfin, nous sommes immensément reconnaissants envers ceux qui nous aident à combattre la torture. Je tiens à exprimer ma gratitude en particulier à Eliane Babel-Guerin, Dominique Brustlein-Bobst et Christine Sayegh, ainsi qu'au groupe d'amis de Lausanne, et à Peter Zangl, pour le soutien apporté à titre volontaire. Les contributions de ce type sont cruciales pour nous. Mes remerciements vont également à Joan Holmes et Shakeel Mozaffar pour leurs conseils, leurs encouragements et leur inspiration. Et bien entendu, je tiens à remercier nos donateurs et nos partenaires. Votre engagement, votre soutien, vos critiques constructives et l'amitié que vous nous témoignez sont on ne peut plus concrets. Ils nous touchent personnellement et ont un impact majeur sur chacun de nous et sur les vies de nombreuses personnes. Je vous remercie pour ce soutien.

# 2015 EN QUELQUES CHIFFRES

## Un filet de sécurité pour plus de **250** victimes

Par son programme mondial d'assistance et le travail effectué dans deux centres d'assistance aux victimes en Tunisie, l'OMCT a fourni, en dernier recours, une assistance juridique, médicale et sociale aussi vitale que tangible à plus de 250 victimes de torture et leurs familles.

## Plus de **200** ONG

Dans 90 pays de par le monde, plus de 200 ONG constituent le Réseau SOS-Torture de l'OMCT. Chacune d'elles conserve son nom et son indépendance. Ensemble, elles apportent à l'OMCT des informations fiables et actuelles sur des violations des droits de l'homme dont, autrement, personne n'entendrait parler. L'OMCT, quant à elle, les aide à consolider leur capacité de plaider auprès de leur public et devant la communauté internationale.

## À peine **30** ans

L'OMCT invitera les membres de son Réseau SOS-Torture à célébrer avec elle son 30<sup>e</sup> anniversaire à l'occasion de l'établissement d'objectifs et d'un calendrier commun et de la diffusion d'une palette d'outils qui doit permettre de mieux combattre la torture. La célébration aura lieu au cours de notre Assemblée générale, en novembre 2016. Ces outils de référence, qui nous aideront à concentrer nos efforts, à exploiter au mieux nos ressources et à mesurer les progrès accomplis, sont le fruit du travail quotidien sur le terrain ces trois dernières décennies.

## **159** États et encore beaucoup à faire

Sur les 193 États membres de l'ONU, 159 ont ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants depuis son adoption en décembre 1984. Nous nous trouvons face à deux défis : convaincre les 34 États restants de ratifier la Convention, et nous assurer que ceux qui l'ont déjà fait l'appliquent. Des deux défis, le second est le plus grand.

## Rapports aux CAT d'ONG de **18** pays

Chaque année, le Comité contre la torture des Nations Unies (CAT) examine ce que des États Membres ont entrepris pour combattre la torture et les mauvais traitements. Il se fonde sur des informations accessibles au public, notamment des rapports étatiques, et des « rapports alternatifs » compilés à l'issue de recherches approfondies par des ONG locales et internationales.

Ces derniers sont des outils essentiels, par lesquels les experts du Comité ont accès à des informations que la plupart des États cherchent à dissimuler. Grâce au travail décisif de l'OMCT visant à promouvoir, soutenir et coordonner l'engagement de la société civile auprès du CAT, en 2015, des rapports alternatifs ont été soumis par des ONG pour 18 des 19 pays examinés.

## Plus de **400** défenseurs protégés

L'OMCT a assuré un plaidoyer de protection pour plus de 400 défenseurs des droits de l'homme et leurs organisations : déménagement en lieu sûr, plaidoyer contre l'impunité, pression pour un environnement juridique plus favorable aux défenseurs des droits de l'homme et à leur inestimable contribution en faveur de la société.

## Plus de **20** visites de surveillance dans des centres de détention juvénile

La torture se pratique sous le sceau du secret. Permettre à la société civile d'accéder à des centres de détention pour mineurs est un facteur clé pour la protection des enfants privés de liberté. En 2015, l'OMCT, en collaboration avec ses partenaires, a effectué plus de 20 visites de surveillance et obtenu des autorités nationales un engagement à améliorer les conditions de détention. Elle a obtenu la fermeture de deux lieux de détention et la condamnation de fonctionnaires responsables de torture sur des enfants.

# ENFANTS

## CONTEXTE

Plus de 1,1 million d'enfants sont emprisonnés dans le monde (estimation UNICEF de 2009), souvent pour des délits mineurs. Les conséquences à long terme de la torture sont beaucoup plus graves chez eux que chez l'adulte, interrompant leur développement. Pire encore, la torture sur les enfants, présentée comme une « méthode d'éducation », n'est souvent pas reconnue comme telle.



## CE QUE NOUS FAISONS

Ce programme complet vise à protéger les enfants privés de liberté contre toute forme de violence.

### **Surveillance :**

Nous travaillons dans une sélection de pays avec des organisations locales de protection de l'enfant et de lutte contre la torture pour des visites régulières de centres de détention pour mineurs habituellement fermés au public pour prévenir des violations des droits de l'homme et améliorer les conditions de vie des enfants détenus.

### **Rapports et plaintes :**

Nous documentons, investiguons et établissons des rapports sur les violations perpétrées sur des enfants et cherchons réparation auprès de tribunaux.

### **Informier et assurer un plaidoyer :**

Nous formons des acteurs clés de la justice pour mineurs, lançons ou participons à des campagnes mondiales en faveur des droits de l'enfant visant à améliorer leur protection contre la violence, et par une assistance juridique directe, aidons les enfants à obtenir réparation.

L'OMCT a peut-être été la première organisation à soulever la question de la vulnérabilité particulière des enfants face à la torture. Depuis le lancement de ce projet, en 2009, le programme a développé une série de projets nationaux spécifiques au Bénin et en Uruguay, avant de s'étendre en 2015 au Brésil et aux Philippines. Nous avons déjà reçu plusieurs autres demandes de nos partenaires pour de nouveaux projets nationaux.

## NOTRE IMPACT EN 2015

### **Bénin :** **Nouvelle loi protégeant les enfants**

Le nouveau Code de l'enfant (loi n° 2015-08) entérine des normes internationales, notamment sur la torture, afin de protéger les enfants au Bénin. L'adoption de cette loi est le résultat d'une solide campagne de la société civile, qui a pris de l'élan grâce à l'engagement de l'OMCT et de son partenaire local, [Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde \(ESAM\)](#). Le Code est entré en vigueur en 2015. L'OMCT et ESAM poursuivent et renforcent à présent leur plaidoyer pour s'assurer que la loi sera appliquée.

### **Brésil :** **Loi interdisant des fouilles corporelles abusives lors de visites de prisons dans l'État de Rio**

En 2015, l'OMCT et [Justiça Global](#), notre partenaire local au Brésil, ont entrepris une mission conjointe d'établissement des faits dans le cadre d'un partenariat de longue date visant à améliorer les conditions des détenus et à éradiquer la torture et les mauvais traitements.

La mission a révélé la nature humiliante et arbitraire des fouilles corporelles subies par les familles de prisonniers, pour dissuader les visites. Les enfants privés de liberté en pâtissaient tout particulièrement, ce qui constituait une atteinte à leur droit à une vie de famille.

Une semaine après avoir rencontré le Président du Parlement de l'État de Rio et d'autres politiques clés pour discuter notamment des fouilles corporelles abusives appliquées aux visiteurs des prisons de la justice pénale, l'État de Rio a adopté un projet de loi visant à réformer cette politique controversée.



### **Philippines :** **Fermeture du centre de détention inhumain de Navotas**

Le centre de détention de Navotas à Manille, aux Philippines, a été des années durant un lieu de détention pour enfants. Les conditions de détention étaient épouvantables, les enfants étant incarcérés 24 heures sur 24 dans des cellules insalubres, sans ventilation ni couchettes. Grâce au solide plaidoyer conjoint avec notre partenaire local, [Children's Legal Rights and Development Centre \(CLRDC\)](#), les portes de Navotas se sont closes en janvier 2015. Les enfants ont été libérés ou transférés vers un centre offrant de meilleures conditions de détention.

### **Uruguay :** **Condamnation historique de 26 fonctionnaires pour torture sur des adolescents**

Le 22 août 2015, pour la première fois dans l'histoire de l'Uruguay, un juge de la Cour pénale a condamné 26 gardiens de prison et fonctionnaires du système de responsabilité pénale pour adolescents (SIRPA) pour des faits de torture, et pour avoir maîtrisé violemment des enfants non armés dans le centre de détention pour mineurs de Ceprili à Montevideo. La condamnation a été prononcée suite à une mission de haut niveau de l'OMCT visant à évoquer les abus impunis dans la détention des mineurs. La mission, de même que la publication de plusieurs vidéos montrant des enfants frappés alors qu'ils sont menottés ou forcés à quitter leur cellule sous le jet d'extincteurs, a soulevé un débat national sur le traitement des enfants en détention. Une vidéo montre le président du syndicat d'Uruguay SUINAU qui observe les agissements de ses collègues sans chercher à les arrêter (*lire le communiqué de presse [ici](#)*).

L'OMCT et son partenaire local, Instituto de Estudios Legales y Sociales de Uruguay (IELSUR), ont pendant des années dénoncé la torture et les mauvais traitements que des mineurs rapportaient comme étant des « pratiques habituelles » dans les prisons uruguayennes. Nous surveillons l'affaire et apportons une assistance juridique pour faire en sorte que ces crimes soient punis (*lire le communiqué de presse [ici](#)*).

# HISTOIRE VÉCUE

## Teo, Philippines

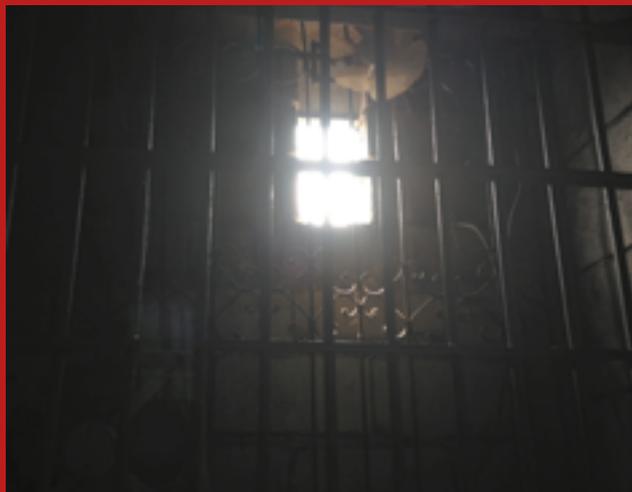
### *Plaidoyer pour de meilleures conditions de détention*

Emprisonné et torturé à Navotas, Philippines  
Teo a grandi seul la plupart du temps. Sa mère travaillait comme domestique dans un pays voisin, et son père l'a confié aux soins de ses grands-parents. À l'âge de quinze ans, il a été arrêté, condamné pour tentative de vol à main armée et placé en détention à Navotas pour deux ans.

Il y partageait une cellule avec onze autres enfants. La seule source de lumière était une fenêtre de 50 cm par 50 cm. Dans les salles de bain, ni savons ni brosses à dents, et les eaux usées des toilettes débordaient souvent dans les douches.

Teo y a subi des tortures à de multiples reprises. La violence entre prisonniers, courante, était encouragée par les gardiens. Pire encore, des prisonniers adultes étaient parfois amenés dans le centre de détention des enfants pour « leur donner une leçon ».

Début 2015, après une mission internationale de l'OMCT et des visites régulières de son partenaire local, **le site de Navotas a finalement été fermé. Teo a été libéré.** Il suit à présent un programme de réinsertion.



La fenêtre dans la cellule de Teo.

© Carolina Barbara

# NOS RÉSULTATS EN 2015

## Vérifier ce qui se passe derrière les portes closes :

Soutien et coordination pour 55 visites de surveillance de prisons : visite de 20 centres de détention au Bénin, 4 en Uruguay, 2 au Brésil, 29 aux Philippines.

## Soutien et assistance pour les victimes mineures et leurs familles :

Dix rencontres avec des familles d'enfants en conflit avec la loi pour le suivi de cas individuels en Uruguay et définition du type d'assistance juridique ou autre si nécessaire.

## Recours aux mécanismes internationaux pour protéger les enfants :

- **Convention contre la torture** : mission en Uruguay de suivi des recommandations du Comité contre la torture (CAT) de mai 2014 (dernier examen de l'Uruguay) et évaluation de leur mise en œuvre en vue d'améliorer la lutte contre la torture. La mission incluait des visites de prisons et des rencontres avec différents organes étatiques et acteurs locaux clés, dont des ONG et des organisations partenaires, telles que l'UNICEF. Les conclusions seront compilées en un rapport de suivi soumis au CAT. La mission a été menée à bien avec le soutien des partenaires locaux de l'OMCT : [Comité des droits de l'enfant d'Uruguay \(CDNU\)](#), [Instituto de Estudios Legales y Sociales de Uruguay \(IELSUR\)](#) et [Fundación Servicio Paz y Justicia \(SERPAJ\)](#).
- **Recommandations du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT) et du Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT)** : Rapport confidentiel sur les difficultés locales dans la mise en œuvre des recommandations au Brésil. L'OPCAT et le SPT sont des outils des organes de traités dans le système des droits de l'homme de l'ONU visant à offrir une approche innovante, soutenue et proactive en matière de prévention de la torture et des mauvais traitements. Rapport confidentiel sur la situation des enfants privés de liberté en préparation pour la visite du SPT au Bénin.
- **Convention relative aux droits de l'enfant** : Rapport alternatif conjoint d'ONG du Bénin à l'attention du Comité des droits de l'enfant (CRC) ([voir le rapport](#)), avec des recommandations spécifiques sur des réformes de la justice des mineurs ; nous avons présenté le rapport au CRC en prélude à la session avec une délégation incluant un enfant béninois âgé de quinze ans.

## Formation et soutien pour améliorer les législations nationales :

Soutien à la définition d'une politique de protection de l'enfant pour Caloocan City, aux Philippines.

## Plaidoyer au niveau des décideurs :

- **Bénin** : Exiger de meilleures conditions de détention
  - > Plaidoyer conjoint auprès du Ministère de la justice et du Ministère de la famille pour que les mineurs soient séparés des adultes dans la nouvelle prison d'Abomey-Calavi au Bénin.
- **Uruguay** : Dénonciation de tortures sur adolescents dans des centres de détention pour mineurs
  - > Rencontre avec des autorités uruguayennes, y compris la Cour suprême de justice et le Ministère des affaires étrangères, en compagnie d'un expert des droits de l'homme de l'ONU pour exiger que la prévention de la torture soit prioritaire dans les réformes de la justice des mineurs ([voir plus haut](#)).
  - > Diffusion des recommandations issues de l'examen du pays par le CRC ([voir le communiqué de presse ici](#)).
- **Brésil** : Opposition à l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale et dénonciation de la torture.
  - > Appel au Conseil des droits de l'homme pour conserver l'âge de la responsabilité pénale à 18 ans au Brésil ([voir la déclaration ici](#)).
  - > Appel au Gouvernement du Brésil pour qu'il renonce à adopter le projet de réforme de la Constitution abaissant l'âge de la majorité pénale de 18 à 16 ans ([voir ici](#)).
  - > Médias rendus attentifs aux mauvais traitements courants dans le système de justice des mineurs ([voir le communiqué de presse ici](#)).
- **Monde** : Plaidoyer pour que la protection de l'enfant soit une priorité
  - > Participation au premier « Congrès mondial sur la justice juvénile », Genève, janvier 2015 ([voir le communiqué de presse ici](#)).
  - > Plaidoyer sur la responsabilité que porte l'ONU dans les violences sexuelles ([voir le communiqué de presse ici](#)).

# DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

## CONTEXTE

Partout dans le monde, les défenseurs des droits de l'homme (DDH) risquent leur vie au nom de nos droits politiques, civils, économiques, sociaux ou culturels. Moteur du changement, ils sont des porte-paroles et se tiennent sur la ligne de front pour ceux qui n'osent pas ou ne peuvent pas élever leur voix ou ne sont pas assez nombreux pour être entendus. Ce faisant, ils deviennent souvent des cibles de choix, ainsi que leurs collègues et familles, des autorités et groupes privés qui ont recours aux disparitions forcées, exécutions sommaires, détentions arbitraires, tortures voire aux meurtres pour les faire taire.



Sur la route entre Douchanbé et Khodjent  
© Peter Zangl

### Les défenseurs risquent gros

Les défenseurs des droits de l'homme et leurs organisations à travers le monde ont vu leur marge de manœuvre réduite comme peau de chagrin en 2015. Motifs : une répression étatique sous diverses formes, de lois et réglementations restreignant le financement de l'étranger, une bureaucratie accrue, des retards dans les procédures judiciaires, des menaces physiques exprimées sans détour ou des agressions, voire des assassinats.

Leur travail allant souvent à l'encontre des intérêts politiques, culturels ou économiques de certains, des défenseurs du droit à la terre et des droits environnementaux ont été la cible de violentes attaques et représailles, allant jusqu'au meurtre, en 2015. Ce fut le cas en Thaïlande, en Colombie, en Birmanie, au Brésil, au Guatemala et au Honduras notamment. Au Cambodge, en Sierra Leone, en Équateur, en Russie, au Mexique et aux Philippines, les autorités ont cherché à brider les DDH par le harcèlement judiciaire, les représailles et l'intimidation.

En décembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une [résolution](#) visant à les protéger. À une époque où les DDH subissent une pression croissante à mesure que la répression s'abat sur la société civile dans bien des parties du monde, cette résolution est plus importante que jamais. Son adoption sans consensus – une première – renforce les préoccupations exprimées par l'OMCT d'une marge de manœuvre de plus en plus restreinte pour les organisations de la société civile et les DDH dans le monde. D'où la nécessité d'un soutien accru et ciblé pour les DDH.

### Quelques chiffres en bref

224

DDH détenus  
arbitrairement

26

DDH assassinés

66

DDH libérés  
de détention

47

interventions  
en faveur de DDH  
défendant le droit  
à la terre et le droit  
environnemental

24

interventions  
portant sur des  
législations visant  
à entraver le travail  
des DDH

## CE QUE NOUS FAISONS

L'OMCT s'efforce de garantir que leurs voix soient entendues. Nous intervenons afin de les protéger. Nous assurons la communication et l'assistance, afin de rompre leur isolement et de réduire leur vulnérabilité aux représailles.

### Travailler en partenariat

#### L'Observatoire

En 1997, l'OMCT a mis sa longue expérience de la protection des défenseurs des droits de l'homme au service d'un partenariat innovant avec une ONG consœur établie à Paris, la Fédération internationale des droits de l'homme, [FIDH](#), pour créer l'Observatoire pour la [protection des défenseurs des droits de l'homme](#). En collaborant avec son propre réseau mondial de partenaires locaux, l'OMCT à travers l'Observatoire se procure des informations sur des cas de harcèlement et de répression de défenseurs de droits de l'homme, et sonne l'alerte dans la communauté internationale. Ses [appels urgents, communiqués de presse ou lettres aux autorités](#) reprennent des informations vérifiées par plusieurs sources fiables, et ses rapports sur les pays compilent des preuves collectées au cours de missions d'établissement des faits et de plaidoyer menées avec rigueur et précision.



#### ProtectDefenders.eu

En octobre 2015, en raison de son travail accompli de longue date, l'OMCT a été l'une des quatre organisations de premier plan dans une coalition de douze ONG appelées à gérer [ProtectDefenders.eu](#), nouveau mécanisme de protection des DDH de l'Union européenne, qui assure une assistance d'urgence 24h/24 et 7j/7 tel un filet de sécurité pour les DDH et leurs organisations en cas de danger imminent ou menace, dans des lieux reculés et difficiles d'accès, partout dans le monde.



## NOTRE IMPACT EN 2015

En 2015, l'Observatoire a publié 399 interventions urgentes concernant 586 DDH et 91 organisations dans 61 pays. Ces interventions ont permis la libération de certains défenseurs et l'amélioration de la situation de bon nombre d'entre eux, victimes de harcèlement.

L'année dernière, au beau milieu d'une grave crise politique au Burundi qui, selon les médias, a coûté la vie à 400 protestataires et contraint 200 000 personnes à fuir le pays, nous avons assuré le déménagement immédiat dans un pays voisin d'un défenseur des droits de l'homme.

Les protestations ont été violemment réprimées, tandis que les droits à la liberté d'association, d'assemblée et d'expression étaient largement bafoués avant, pendant et après les élections de juillet 2015. Les autorités du Burundi ont depuis réduit au silence les médias indépendants, et des centaines de défenseurs ont fui le pays par peur de représailles. Beaucoup de ceux restés au Burundi continuent à subir intimidations, harcèlements et agressions physiques.

Au Pakistan, au cours des deux dernières années, la situation s'est envenimée pour les DDH, des personnalités de premier plan ayant même été tuées en 2015 : Perween Rahman, directeur du projet pilote Orangi (OPP), qui défendait le droit à la terre des populations pauvres, et Rashid Rehman, coordinateur de la Commission des droits de l'homme du Pakistan (HRCP), qui a défendu publiquement une personne accusée de blasphème. Aucune enquête n'a encore été menée et aucune arrestation ordonnée pour ces meurtres. Dans ce contexte, par exemple, l'OMCT a aidé à mieux protéger les locaux et l'équipe d'une ONG qui défend les droits religieux de minorités. Nous avons également fait appel à l'ONU pour qu'elle examine la répression par le Gouvernement pakistanais du droit d'expression et du droit d'assemblée.

Dans leurs propres mots :

« Grâce au généreux soutien de l'OMCT, notre organisation a pu poursuivre ses activités dans la lutte contre les discriminations religieuses et pour la défense de la liberté de religion. Son soutien a donné à nos membres un sentiment accru de sécurité, leur a redonné confiance et renouvelé leur motivation pour le travail. » Sajid Christopher, Président, [Human Friends Organization \(HFO\)](#), Pakistan

# HISTOIRE VÉCUE

## Saúl et Antonio, Guatemala

### *Faire pression jusqu'à obtenir leur libération*

L'année dernière, défendre les droits de l'homme était encore une activité très risquée, où que ce soit, y compris au Guatemala. Selon les indications de notre partenaire local UDEFEGUA, si le nombre de cas d'agressions violentes à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme a chuté de 810 en 2014 à 493 en 2015, leur gravité s'est accrue : 13 meurtres, huit tentatives de meurtre, 92 cas de torture ou de mauvais traitements et 159 cas de harcèlement judiciaire. Les défenseurs du droit à la terre étaient une fois de plus le groupe le plus concerné, subissant au total 287 agressions en 2015.

Les défenseurs du droit à la terre se trouvent dans une situation critique, aggravée par des problèmes structurels dus aux conflits en cours dans le pays. Parmi ces problèmes, on citera l'absence de réforme agraire pourtant prévue dans les accords de paix, la remilitarisation et l'instrumentalisation des conflits sociaux par l'application de lois telles que « Túmulos » qui condamne les protestataires, les inégalités criantes et la pauvreté rampante et la violation systématique du droit à une consultation préliminaire, et ce malgré l'obligation du Guatemala en tant que partie signataire à la Convention (n° 169 de l'Organisation Internationale du Travail relative aux peuples indigènes et tribaux.

L'OMCT a dénoncé la détention arbitraire et le harcèlement judiciaire de Saúl Aurelio Méndez Muñoz et d'Antonio Rogelio Velásquez López en août 2013. Ces deux défenseurs du droit à la terre de la communauté de Santa Cruz Barillas, Huehuetenango, au Guatemala avaient été arrêtés à cause de leur plaidoyer contre un grand barrage hydroélectrique et des projets miniers dans leurs communautés.

L'OMCT a enquêté sur l'affaire pendant une mission d'établissement des faits, qui a débouché sur un rapport et un documentaire diffusés en 2015. Une délégation de l'Observatoire leur a rendu visite en prison en février 2015, rencontrant également leurs avocats et les autorités judiciaires chargées de l'affaire. **Suite à cela, après près de deux ans et demi d'emprisonnement, les deux défenseurs ont été libérés le 14 janvier 2016, soit 78 jours après avoir été déclarés innocents par le Tribunal.**



Visite de la délégation de l'OMCT aux DDH incarcérés dans la prison de Huehuetenango (février 2015).

© Partenaire local ACOGUATE

## Nigina, Tadjikistan

### *Une défenseuse des droits de l'homme au Tadjikistan*

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme des Nations Unies, l'OMCT a mené une campagne numérique mondiale pendant les dix jours qui ont précédé le 10 décembre. Sous le hashtag [#10HRD10Dec](#), elle a présenté dix défenseurs des droits de l'homme engagés dans la lutte contre la torture de Turquie, du Bénin, de la Fédération de Russie, de Bolivie, de Libye, du Nicaragua, d'Afghanistan, d'Indonésie et du Tadjikistan et leur contribution à la société.

Nigina Bakhrieva doit son sens inné de la justice à ses parents. Elle a rapidement suivi les pas de son père, un procureur, pour défendre l'État de droit.

« C'est ce que j'ai appris étant enfant », nous confie-t-elle. « Si je suis témoin de violations des droits de l'homme, je ne peux pas être indifférente. Je dois agir. » Sa carrière n'aurait pas pu être plus fatidique. Nigina a entamé des études de droit au Tadjikistan, à la porte de l'Afghanistan où règnent les Talibans, au moment même où éclatait la guerre civile sanglante qui a suivi l'accession à l'indépendance du pays. Elle décrocha son diplôme cinq ans plus tard, en 1997, alors que la guerre prenait fin, laissant derrière elle un pays dévasté, 100 000 morts et 1,2 million de personnes déplacées.

Après avoir enseigné le droit à l'Université d'état du Tadjikistan, Nigina est devenue consultante, faisant profiter différentes organisations de son expertise dans le développement des capacités. Optant rapidement pour le domaine des droits de l'homme, elle a travaillé pour le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, où elle a examiné la législation nationale pour s'assurer qu'elle était conforme aux normes internationales des droits de l'homme.

Jeune avocate et fondatrice du Bureau des droits de l'homme et de l'État de droit du Tadjikistan, Nigina a aidé à défendre avec succès la toute première affaire relative aux droits de l'homme portée devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies (l'équivalent d'une cour des droits de l'homme) – du jamais vu jusqu'alors au Tadjikistan. Son travail en faveur de l'abolition de la peine de mort dans son pays a conduit à l'adoption d'un moratoire en 2004.

Dans ce terreau fertile propice à la formation, cette avocate ambitieuse a pu, grâce à toute une série d'outils, aider cette république ex-soviétique à progresser vers un État de droit. En 2009, elle a créé Nota Bene, qui dirige une coalition anti-torture composée de 17 organisations de défense des droits de l'homme de premier plan et activistes au Tadjikistan.

*Vous trouverez [ici](#) le récit détaillé de sa vie, et des informations exhaustives sur la [campagne](#).*



Nigina Bakhrieva  
© Peter Zangl

# NOS RÉSULTATS EN 2015

En 2015, l'OMCT a renforcé sa surveillance et son soutien à des DDH en danger par les mesures suivantes :

## Sensibilisation et protection :

- 469 interventions urgentes dans 64 pays – campagnes pour une meilleure visibilité, destinées à attirer l'attention d'acteurs clés et à les inciter à intervenir pour prévenir des menaces, la répression et la violence à l'encontre des DDH et de leur équipe.
- Cinq missions d'établissement des faits et de plaidoyer : Azerbaïdjan, Guatemala, Kirghizistan, Mexique et Tadjikistan.
- Neuf rapports par pays – [Angola](#), [Azerbaïdjan](#) (deux rapports), [Bahreïn](#), [Cameroun](#), [Guatemala](#), [Libye](#) et [Philippines](#), et une note informative concernant le [Rwanda](#) (voir « *rapports par pays* »).
- Campagne d'une année menée avec Human Rights & Democracy Network [HRDN](#) : « [Stand4Human Rights Defenders](#) », ciblant l'Union européenne (UE).
- Campagne numérique sur dix jours en prélude à la [Journée internationale des droits de l'homme](#), le 10 décembre, présentant dix DDH combattant la torture dans dix pays.
- Quinze missions d'observation judiciaire dans quatre affaires en Algérie, en Azerbaïdjan et au Bahreïn.

## Mobilisation d'organisations intergouvernementales :

- Plaidoyer de haut niveau devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU (huit prises de parole et neuf événements en marge ou coparrainés au cours des 28<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> sessions ordinaires, un événement en marge de la Session spéciale du CDH sur le Burundi, et un événement conjoint en marge du Forum de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme); Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, [CADHP](#) (deux interventions orales et écrites soumises au cours des 56<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> sessions); [Conseil de l'Europe](#) (un événement sur l'Azerbaïdjan en marge de l'Assemblée parlementaire); Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, [OSCE](#) (une intervention orale, une écrite et un événement en marge de la Réunion de mise en œuvre de la dimension humaine); Commission

interaméricaine des droits de l'homme, [CIDH](#) (soumission d'un rapport); Union européenne (deux événements en marge du Parlement européen, participation au [Forum UE-ONG](#) sur l'espace restreint pour la société civile).

- Sept plaintes quasi-judiciaires devant les mécanismes universels et régionaux des droits de l'homme : trois concernant le Soudan et l'Angola devant la CADHP; une sur le Mexique devant le Comité contre les disparitions forcées de l'ONU; quatre sur des affaires concernant des DDH en Angola, en RDC, Égypte et Arabie saoudite devant le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire; une sur la Syrie devant le Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires, et une sur l'Azerbaïdjan devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU.
- « Réunion inter-mécanismes 5.2 » : une réunion de toutes les institutions intergouvernementales internationales et régionales dotées de mécanismes ou d'outils visant à la protection des DDH. Le but était l'échange d'expériences et le renforcement du mandat de protection. Parmi les participants, on comptait des titulaires de mandats ou leurs représentants de l'ONU, de la CADHP, de la CIDH, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE/du BIDDH, de l'[Organisation internationale de la Francophonie](#), de l'Union européenne ainsi que d'ONG internationales.

## Assistance matérielle directe et soutien d'urgence en faveur de deux DDH :

- Déménagement d'un DDH du Burundi et de sa famille.
- Renforcement de la sécurité dans les locaux d'une organisation des droits de l'homme au Pakistan qui défend la liberté de religion et les droits des minorités religieuses.

## Développement des capacités des défenseurs :

En décembre 2015, l'OMCT a organisé une séance de réflexion interne sur deux jours sur ce que l'OMCT peut faire pour soutenir les membres de son réseau SOS-Torture et ses partenaires touchés par des restrictions de financement et les contre-stratégies. Parmi les participants, onze membres clés du Réseau SOS-Torture de l'OMCT, des partenaires de neuf pays particulièrement touchés (Bangladesh, Inde, Chine, Russie, Kazakhstan, Tadjikistan, Bolivie, Kenya, Israël), ainsi que le rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'association et de réunion et des représentants de l'OMCT.

## Rapports par pays

[Azerbaïdjan : La répression s'intensifie à l'approche des Jeux européens](#)  
(avril 2015)

[Azerbaïdjan : « Si tu ne peux pas les battre, emprisonne-les » : le cas du défenseur des droits humains Rasul Jafarov](#) (juin 2015)

[Emprisonnement, torture et apatridie : l'obscurité pour les défenseurs des droits de l'homme au Bahreïn](#) (juin 2015)

[Cameroun : Les défenseurs des droits des personnes LGBTI confrontés à l'homophobie et la violence](#) (février 2015)

[«Smaller than David»: the fight of human rights defenders in Guatemala](#) (Février 2015)

[«In Defense of Life»: Civil Observation Mission Report on the situation of Human Rights Defenders in Mexico](#) (septembre 2015), l'OMCT a contribué au rapport de notre partenaire mexicain CMDPDH)

[Philippines : les défenseurs des droits de l'homme restent fermes dans leur lutte pour la justice parmi une culture de violence et d'impunité généralisées](#) (juillet 2015)

[Libye : L'exil ou la mort : la violence et l'effondrement de l'État laissent peu d'options aux défenseurs des droits humains](#) (avril 2015)

[Il n'y a plus d'ONG de défense des droits humains indépendante au Rwanda](#) (avril 2015)

[A manual For and About Women Human Rights Defenders](#), A publication by the Women Human Rights Defenders International Coalition, avec la contribution de l'OMCT (décembre 2015)

[Angola : «They want to keep us vulnerable»: Human Rights Defenders Under Pressure](#) (mars 2015).



# ASSISTANCE AUX VICTIMES

## CONTEXTE

Les victimes de torture conservent des séquelles physiques et psychologiques de la cruauté endurée des années durant, si ce n'est toute leur vie. Les pires cicatrices ne sont pas visibles, et les problèmes auxquels les survivants doivent faire face ne s'arrêtent pas avec la fin de la torture. Une fois libérés, en plus de l'atteinte à leur confiance en soi et leur santé, ils doivent souvent reconstruire leur vie ailleurs, après avoir tout perdu : réputation, travail, biens et liens sociaux.

Ceux qui survivent à la torture n'ont que très peu de personnes vers lesquelles se tourner. Ils ne peuvent pas se fier aux institutions étatiques et rechignent à parler : les autorités locales et les médias officiels ayant jeté le discrédit sur eux par des campagnes de diffamation, ils craignent souvent des représailles et les dysfonctionnements des systèmes judiciaires, qui risquent de les victimiser à nouveau.

L'accès à une assistance juridique, médicale et sociale est crucial pour qu'ils bénéficient de la protection nécessaire, puissent obtenir réparation et peu à peu se reconstruire.

L'OMCT offre un filet de sécurité unique en son genre lorsqu'aucun autre soutien n'est accessible ou disponible. Il permet aux victimes de torture – souvent marginalisées – d'avoir accès à une écoute et un soutien matériel pour couvrir leurs besoins immédiats et reconstruire leur vie.

Notre Fonds permet aux victimes de torture et à leur famille, ou à des organisations agissant pour leur compte, de recevoir un soutien financier partout dans le monde ou une assistance directe en l'espace de quelques jours.

## CE QUE NOUS FAISONS

Le Fonds OMCT pour l'assistance aux victimes est conçu comme un filet de sécurité disponible en dernier recours. Il est ouvert à tout être humain dans le monde qui a subi des tortures ou des mauvais traitements, selon l'appréciation fiable des partenaires locaux de notre Réseau SOS-Torture.

Les survivants de la torture peuvent soumettre, par un simple formulaire, en personne ou via une organisation, une demande d'assistance pour couvrir des besoins juridiques, médicaux et sociaux pour un montant allant de USD 50.- à 5000.-, et recevoir l'assistance dans les jours qui suivent, après vérification du cas auprès d'une organisation locale. Cette assistance doit les aider dans leurs besoins les plus immédiats.

Nous laissons à la victime la responsabilité de déterminer quels sont ses besoins en matière d'assistance :

- Coûts des soins médicaux afin de recouvrer la santé physique et psychologique ;
- Déplacement d'urgence vers un centre de réhabilitation ou déménagement à l'étranger pour des raisons de sécurité ;
- Frais judiciaires et assistance pour obtenir justice et réparation ;
- Moyens de subsistance élémentaires pour faciliter la réhabilitation et la réinsertion ;
- Éducation ou formation professionnelle ou autre soutien d'ordre social afin de se reconstruire.

L'OMCT suit les progrès de la victime par des contacts directs avec elle, avec ses représentants légaux et/ou avec ses partenaires du Réseau SOS-Torture.



# NOTRE IMPACT EN 2015

## Filet de sécurité pour les victimes de torture

En 2015, l'OMCT a apporté son soutien à 155 victimes dans sept pays : Syrie, Bolivie, République démocratique du Congo, Liban, Mexique, Pakistan, Togo et Turquie.

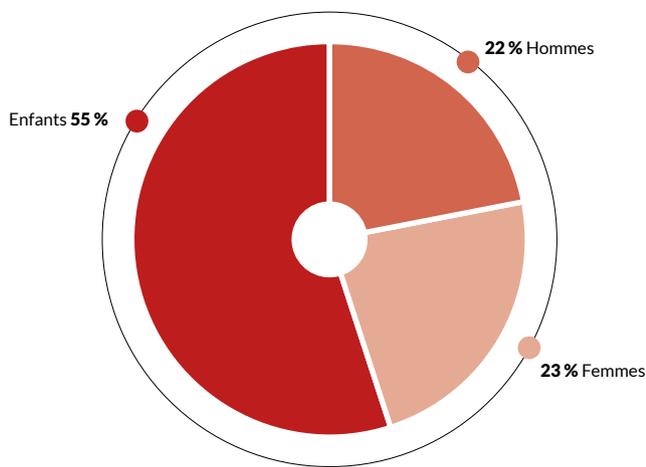
En avril 2015, l'OMCT, au travers de son membre turc Sohram-Casra, a fourni une assistance médicale et de l'aide à la réhabilitation en faveur d'un requérant d'asile de 44 ans, Ahmed\*, qui a fui son pays vers la Turquie après avoir été torturé par des soldats syriens à Alep.

Les pires séquelles des coups répétés portés avec des bâtons et des câbles ne sont pas d'ordre physique. Ahmed fait régulièrement des cauchemars durant lesquels il revit son supplice. Il lui arrive d'avoir des accès de panique et il se méfie de tout le monde. Il est inquiet pour son avenir.

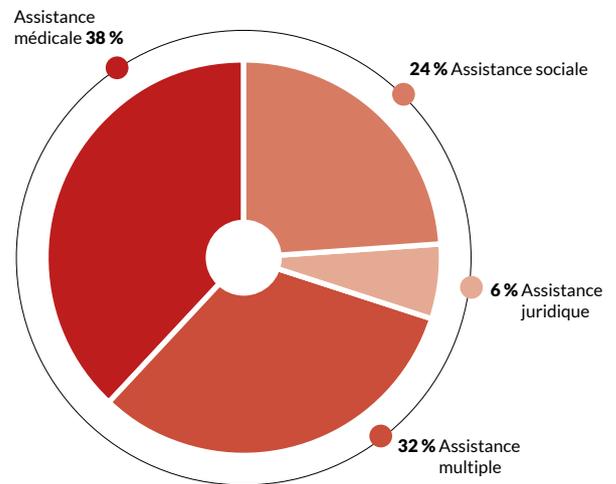
Survivre à la guerre dans son pays et devoir refaire sa vie en tant que demandeur d'asile dans un nouveau pays sans être autorisé à y travailler légalement est déjà difficile. Le spectre du passé qui le hante jour et nuit rend les choses encore plus compliquées.

Le fonds OMCT d'assistance aux victimes a permis à Ahmed de bénéficier d'un soutien psychologique pendant six mois et de recevoir les médicaments dont il avait besoin pour entamer sa réhabilitation. Sohram-Casra a reçu un nombre considérable de demandes d'aide en raison de la violence qui perdure en Syrie et des flots de requérants d'asile qui rallient la Turquie voisine.

\*Nom d'emprunt afin de protéger l'identité de la victime.



**Victimes de torture assistées en 2015 par genre**



**Type d'assistance fournie**

# HISTOIRE VÉCUE

## Yavuz, Turquie

### ***Première étape vers la guérison pour les victimes de torture : parler à quelqu'un qui comprend.***

Il faudrait des centaines de pages pour décrire les tortures brutales qu'il a subies. Pourtant, Yavuz Binbay est fier de dire qu'il leur a survécu. « La torture m'a enseigné que la vie est belle et que je dois la protéger » ajoute-t-il, un sourire indéfectible sur le visage. « Après la pluie, le beau temps. »

Aujourd'hui, tous les muscles de Yavuz lui font mal à cause des heures passées suspendu par les poignets, les mains attachées derrière son dos. Chacune de ses articulations le fait souffrir après qu'il ait survécu à des heures passées nu, enterré dans la neige, et des années à dormir sur le sol en béton de ses cellules. Une fois, il a été roué de coups si brutalement qu'il a été laissé pour mort dans une morgue. Les nombreuses marques et cicatrices sur son corps témoignent encore des jours passés à macérer dans une fosse septique, des nombreux coups et brûlures reçus, de l'accident de voiture arrangé ou de la chute en bas d'une cage d'ascenseur qui ont failli lui coûter la vie.

Issu d'une famille de l'aristocratie kurde, très influente en Mésopotamie du 7<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1914, Yavuz se sent investi d'une mission. Très tôt, il a rejoint une organisation non violente réclamant davantage de droits culturels et politiques pour son peuple, a passé six ans en prison sous la dictature militaire qui a suivi le coup d'État de 1980, plus une année sous le Gouvernement civil. Plusieurs fois, on a essayé de le briser dans les « laboratoires de torture » les plus cruels de Turquie, la première fois lorsqu'il avait à peine douze ans.

Après avoir été grièvement blessé lors d'une quatrième tentative d'assassinat en 1994, Yavuz a été accueilli comme réfugié à Genève. Pourtant, peu après sa guérison, il n'a pas pu résister au besoin d'aider ses concitoyens ayant survécu à la torture, dont il connaît si bien les besoins. En 1997, il est retourné en Turquie pour fonder une organisation pour les victimes de torture, [Sohram-Casra](#), qui a rapidement rejoint le Réseau SOS-Torture.

**« La première chose que je leur dis, c'est : tout est fini maintenant, vous êtes en sécurité »** explique-t-il. « Les victimes de torture ont besoin de quelqu'un qui les respecte, qui les comprenne. Il faut leur proposer une solidarité empreinte d'empathie. Ceux qui ont été torturés pour des raisons politiques ont également besoin de savoir que quelqu'un fait quelque chose pour leur peuple. »  
*Lire l'histoire complète [ici](#).*



Yavuz Binbay, fondateur de Sohram-Casra, est également réfugié en Suisse et a lui-même été victime de torture.

© Jonathan Granger

# TORTURE

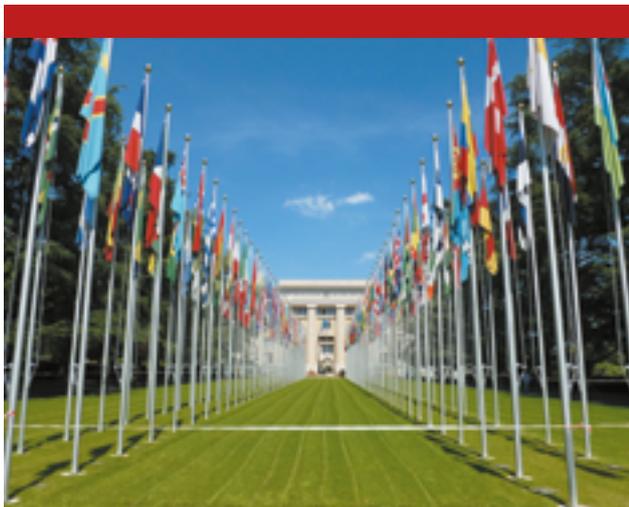
## CONTEXTE

La Convention contre la torture et autres peines ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants des Nations Unies est le principal traité international et plan de travail pour l'éradication de la torture. Elle a été ratifiée par 159 des 193 États membres de l'ONU.

### Rôle central de la société civile

L'efficacité de la procédure d'examen à laquelle les États parties à la Convention se soumettent dépend fondamentalement de l'implication d'ONG et de coalitions contre la torture. Le changement découle de leur capacité à fournir des informations cruciales sur les pratiques de torture et sur les changements nécessaires au niveau juridique et politique.

Les ONG informent le Comité contre la torture (CAT) des défis actuels et des progrès accomplis dans l'application de la Convention dans leur pays, ainsi que des mesures prises afin de mettre en œuvre les Observations finales du Comité.



## CE QUE NOUS FAISONS

Le Comité est composé d'experts de l'ONU qui évaluent l'efficacité des mesures prises par les États Parties à la Convention contre la torture. Les ONG lui fournissent directement des informations inestimables sur les différents pays, offrant une perspective différente de celle des rapports soumis périodiquement par les États parties. Les ONG peuvent partager ces informations lors de séances informelles privées (briefings) avec le CAT, qui se tiennent en prélude à l'examen du rapport de l'État Partie par le Comité.

En tant que coordinatrice de la présence de la société civile au CAT, l'OMCT :

- communique à l'avance avec les ONG nationales, les avertissant que leur pays sera examiné lors d'une session à venir ;
- développe la capacité des ONG à rédiger des rapports sur la Convention contre la torture par des formations juridiques dans les pays d'origine ;
- assure un soutien administratif, logistique et financier pour permettre aux ONG de participer aux sessions du CAT et aux séances informelles qui les concernent ;
- fournit un soutien technique, de collecte d'information et éditorialiste pour garantir des rapports efficaces sur les pays ;
- anime les sessions informelles réservées aux ONG en leur permettant d'exprimer, ensemble, leurs préoccupations devant le Comité ;
- présente des occasions d'augmenter la visibilité du plaidoyer au cours des sessions du CAT ;
- soutient les partenaires locaux dans la mise en œuvre de suivi des recommandations dans leurs pays.



## NOTRE IMPACT EN 2015

### Donner la parole à la société civile et aux victimes pour obtenir un changement

L'OMCT a aidé plus de 100 ONG de 18 États examinés à faire entendre leur voix auprès du CAT. Nous avons assuré la coordination avec de nombreux contributeurs de la société civile et soutenu l'élaboration des projets de six rapports alternatifs sur la torture dans leurs pays, que les ONG sont autorisées à soumettre au CAT. Nous avons organisé et animé des séances informelles pour les ONG avec les experts du Comité afin de présenter le contenu des rapports et faire le point sur la situation qui prévaut dans leur pays. Nous avons assuré des formations et une sensibilisation sur les mécanismes internationaux, tout en encourageant les ONG à tirer un meilleur parti de la Convention dans la lutte contre la torture et pour faire avancer la cause des droits de l'homme dans leurs pays.

Suite à cela, les informations fournies par les ONG et les réformes exigées ont été systématiquement prises en compte dans les conclusions du Comité, débouchant sur la reconnaissance du bilan de leur pays en matière de droits de l'homme. Les médias nationaux ont assuré une couverture médiatique conséquente sur la torture et le CAT et, avec le soutien de l'OMCT, des ONG ont ensuite réussi à obtenir un engagement de leur pays dans des questions de réforme des prisons et juridiques et sur des mesures de lutte contre l'impunité. Grâce au travail de l'OMCT et de ses membres, le Pakistan et la Côte d'Ivoire ont renouvelé leur engagement vis-à-vis du CAT en envoyant les rapports sur leur pays attendus de longue date. En 2015, des rapports alternatifs ont été soumis par des ONG pour 17 des 18 pays examinés.



Les représentants d'ONG José Domingo Dougan Beaca, Vice-président du Conseil exécutif de l'OMCT, et André Kangni Afanou, Directeur exécutif de CACIT (Togo) au CAT © Nicole Bürli

## Protéger les personnes contre un retour vers des pays où elles risquent de subir la torture

En vertu de l'Article 3 de la Convention contre la torture, les États ne doivent pas expulser une personne vers un pays dans lequel elle risque d'être soumise à la torture. Les préoccupations pour la sécurité nationale et les peurs suscitées par des flux migratoires en hausse incitent de nombreux États à tenter de baisser le niveau de protection ou de se soustraire à leur obligation. En 2015, l'OMCT a mené avec succès un plaidoyer pour que le Comité définisse un éventail progressiste de garde-fous juridiques et des cadres de protection pour éviter ces violations. En août 2015, le CAT a accepté – après que l'OMCT a organisé une séance informelle d'experts et publié deux documents politiques spécialisés – d'esquisser un projet d'Observation générale sur l'Article 3 de la Convention. Les observations générales sont des interprétations qui font autorité sur les obligations en vertu de la Convention, qui offrent aux États de précieux repères sur la manière d'appliquer la Convention. *Voir le document de l'OMCT pour le CAT sur le non-refoulement [ici](#).*

## Assurer un suivi des recommandations plus efficace

La procédure de suivi des observations finales du CAT sur les pays examinés est un facteur clé pour assurer la mise en œuvre des recommandations du Comité. En tant que coordinatrice de la société civile, l'OMCT a organisé en février un forum d'experts réunissant le Comité et des représentants de la société civile venus d'Asie, d'Afrique, d'Asie centrale, d'Europe et d'Amérique latine pour évoquer les méthodes de travail du Comité. Le forum s'est focalisé sur les manières de renforcer la procédure de suivi du Comité et les stratégies de la société civile, afin que les États soient responsables de la suite donnée à leur examen. En septembre 2015, le CAT a publié de nouvelles lignes directrices incluant un cadre amélioré pour le suivi par le Comité lui-même des recommandations qu'il formule.

## Les dénonciations publiques paient – le monde entier est témoin

L'OMCT a soumis au CAT le cas d'une célèbre défenseuse des droits humains d'Azerbaïdjan, Leyla Yunus, détenue depuis juillet 2014 sur la base de fausses accusations de « trahison », « fraude », « évasion fiscale » et d'autres accusations clairement destinées à mettre fin à son travail essentiel en faveur des droits de l'homme. Le 12 novembre 2015 – le jour même où le CAT a entamé l'examen de l'Azerbaïdjan – son mari Arif Yunusov a été libéré sous conditions. Est-ce une coïncidence ? Leyla Yunus a ensuite été libérée le 9 décembre 2015 – le jour même de la publication par le CAT de ses observations finales suite à l'examen de l'Azerbaïdjan. Ce n'est pas une coïncidence.



Forum d'experts en février à Genève dirigé par l'OMCT  
© OMCT

# HISTOIRE VÉCUE

## Leyla et Arif, Azerbaïdjan

### *Comment le plaidoyer a été efficace pour Leyla en Azerbaïdjan*

Tout au long de 2015, l'OMCT a travaillé d'arrache-pied pour protéger les DDH en Azerbaïdjan. À l'approche des Jeux européens de juin 2015 à Bakou – craignant la forte présence médiatique internationale pour l'occasion – le Gouvernement a durci sa répression avec l'arrestation arbitraire de la plupart des DDH établis et des journalistes indépendants, de peur que ceux-ci utilisent l'événement comme une plateforme pour dénoncer la situation des droits de l'homme dans le pays.

L'OMCT a lancé de nombreuses alertes urgentes et effectué une mission d'établissement des faits dans le pays, produit deux rapports de mission sur la situation des DDH et suivi les procès de Leyla et Arif Yunus, ainsi que de Rasul Jafarov, tous trois défenseurs des droits de l'homme de longue date. Elle a également participé à un groupe de travail informel d'ONG au niveau européen, ainsi qu'à une campagne mondiale intitulée « Sport4Right ». Elle a co-organisé une manifestation pacifique sur la Place du Luxembourg à Bruxelles et une audience auprès du Parlement européen, et a tenu des réunions privées avec des diplomates européens.



**Après une année d'intense plaidoyer, Leyla Yunus, directrice de l'Institut pour la paix et la démocratie et membre de l'Assemblée générale de l'OMCT, et Arif Yunusov, son mari, ont été libérés de prison à la fin 2015, après près de deux ans passés en prison et en maison d'arrêt.**

Il ont été autorisés à voyager et à quitter leur pays en avril 2016 afin de subir une opération chirurgicale d'urgence et un traitement médical en raison de graves troubles chroniques. Tous deux avaient été condamnés à plus de sept ans d'emprisonnement à l'issue de procédures qui contrevenaient grossièrement aux normes internationales garantissant un procès équitable.

## Ramiro L., Orlando, Ramiro R. et Rodrigo, Mexique

### *Garantir les décisions déterminantes et obtenir réparation pour les victimes*

Au Mexique, en 2009, quatre civils – Ramiro L., Orlando, Ramiro R. et Rodrigo – ont été placés en détention sans mandat d'arrêt car considérés comme les principaux suspects d'un enlèvement (affaire dite des « cuatro civiles »). Ils ont été arrêtés sans que des charges soient retenues contre eux, torturés, puis détenus dans une prison militaire, où ils ont régulièrement subi des tortures pendant six ans.

En août 2015, trois ans après que l'OMCT et le membre mexicain de son Réseau, Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos (CMDPDH), aient soumis le cas au CAT, celui-ci a rendu une décision déterminante concluant que le Mexique était responsable des actes de torture infligés aux quatre détenus. C'était le premier cas concernant le Mexique jamais soumis au CAT dans lequel les victimes ont été reconnues comme telles et se sont vu accorder des réparations conséquentes. L'organe de lutte contre la torture de l'ONU a confirmé en première instance que les quatre hommes avaient effectivement subi des tortures.



Scène d'une arrestation par la police militaire à Culiacán, Sinaloa, Mexique.  
© Contraluz/Juan Carlos Cruz

Rappelant que le Mexique, État Partie à la Convention contre la torture, s'était engagé à combattre de telles pratiques, le CAT a demandé au Mexique de faire en sorte que la loi soit appliquée conformément aux normes internationales et d'entreprendre d'importants changements institutionnels et législatifs. Cette affaire a également mis en lumière le manque d'indépendance et d'efficacité des autorités judiciaires et des autorités chargées de l'instruction, y compris de l'institution nationale des droits de l'homme, ainsi que les pouvoirs excessifs dont bénéficie l'armée. Suite à cela, un tribunal mexicain a suivi les recommandations du CAT et acquitté les plaignants, reconnaissant qu'ils avaient été torturés.

**Ils ont été libérés le 11 décembre 2015.**



Scène d'une arrestation par la police militaire, Mexique.  
© Contraluz/Juan Carlos Cruz

## NOS RÉSULTATS EN 2015

- [Forum d'experts](#) sur la procédure du suivi des Observations finales du Comité contre la torture à Genève, février 2015.
- Une consultation sous-régionale de la société civile organisée en Tunisie en mars 2015, incluant des participants du Maroc, de Mauritanie, d'Algérie, de Tunisie, de Libye, d'Égypte et du Liban, sur la manière de maximiser l'impact de l'interaction de la société civile avec le CAT.

### Vénézuela

Mission de suivi en octobre 2015, incluant une réunion stratégique visant à faire mieux connaître à des représentants d'ONG la procédure de suivi du CAT et à les sensibiliser, et rencontres avec de hauts fonctionnaires. On notera que l'OMCT et le Carter Center sont les deux seules ONG internationales de défense des droits humains à avoir tenu des réunions significatives avec des instances gouvernementales du Venezuela en 2015 (*voir le [rapport de mission](#)*).

### Kazakhstan

Mission de haut niveau avec l'ancien rapporteur spécial sur la torture Manfred Nowak, Brigitte Dufour de l'International Partnership for Human Rights (IPHR), Yevgeniy Zhovtis du Bureau international du Kazakhstan pour les droits de l'homme et l'État de droit (KIBHR), octobre 2015 (*voir le [communiqué de presse conjoint et le suivi des observations du CAT ici](#)*).

### Colombie

- Mission de suivi sur la mise en œuvre des recommandations du CAT, novembre 2015, organisée avec la [Coalition colombienne contre la torture \(CCCT\)](#), et dirigée par Roberto Garretón, défenseur des droits de l'homme chilien (*voir les conclusions préliminaires de la [mission](#)*).
- Coordination d'une mission de plaidoyer de DDH colombiens au cours d'examen de la Colombie par le CAT afin de présenter le rapport alternatif conjoint aux institutions européennes : réunions de plaidoyer tenues avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et avec les ambassades des Pays-Bas, d'Allemagne, de Finlande et du Danemark. Une vidéo présentant les messages clés adressés aux États européens a été enregistrée dans le cadre de la mission (*voir la [vidéo](#)*).

### Pakistan

Mission de haut niveau en août 2015 avec Cees Flinterman, ancien membre du Comité des droits de l'homme et du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, organisée avec la Commission des droits de l'homme du Pakistan, afin de délivrer un plaidoyer sur la promulgation d'une loi anti-torture et la soumission du rapport du Pakistan au CAT.

### Bangladesh

Mission de haut niveau en août 2015 avec la participation du Secrétaire général de l'OMCT, organisée avec [Odhikar](#), afin de renouveler l'engagement de la société civile, institutions étatiques et institutions des droits de l'homme nationales en faveur du rapport dû au Comité depuis longtemps. La mission a abordé la question de la protection des défenseurs luttant contre la torture et de leur capacité à avoir accès à des fonds, et a obtenu du Gouvernement qu'il suspende son projet de réduire les protections existantes par une nouvelle Loi nationale anti-torture.

### République démocratique du Congo (RDC)

L'OMCT a effectué deux missions d'établissement des faits de haut niveau avec [Agir Ensemble](#) sur la mise en conformité avec le CAT du système pénitentiaire national dans le Kivu. Au cours des missions, nous avons inspecté une série de lieux de détention dans les deux parties de la province, sous la conduite d'Aminata Dieye, du Sénégal, membre du Conseil exécutif de l'OMCT et d'Eric Sottas, de Suisse, ancien Secrétaire général de l'OMCT. Le [rapport](#) a été présenté au Conseil des droits de l'homme de l'ONU en juin 2015. Au cours de la mission, un certain nombre de prisonniers dont il s'est avéré qu'ils étaient détenus en l'absence de toute base légale ont été libérés sur-le-champ à la demande de l'OMCT.

### Mexique

En collaboration avec la Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos (CMDPDH), membre du Réseau, l'OMCT a soumis une [analyse](#) de la conformité de la législation nationale avec les normes anti-torture au Mexique, publiée en septembre 2015. Le document expose une série de normes et de principes à intégrer dans la future loi anti-torture du Mexique. À l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, l'OMCT a co-organisé et participé au forum « Torture et impunité au

Mexique : éléments en faveur d'une loi anti-torture efficace », qui s'est tenu les 25 et 26 juin à l'Université autonome de Tlaxcala (UATx), en collaboration avec CMDPDH, l'Instituto para la Seguridad y la Democracia (INSYDE), le Center for the Development of International Justice et l'Université ibéro-américaine. L'OMCT a également poursuivi la défense d'un cas stratégique devant le CAT, qui a abouti à la première décision jamais rendue concernant le Mexique, en septembre 2015.

## Togo et Côte d'Ivoire

Avec ses organisations membres [CACIT](#) (Togo) et [MIDH](#) (Côte d'Ivoire), l'OMCT a poursuivi son plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU au moyen de missions, de formations destinées à des avocats ainsi que de campagnes de sensibilisation pour le public. Une législation criminalisant la torture et offrant des garde-fous plus étendus pour les personnes détenues est actuellement en examen. L'OMCT et ses membres mènent une recherche qui fait autorité sur les raisons structurelles à l'origine de l'impunité dans les deux pays. L'OMCT a également obtenu l'engagement que la Côte d'Ivoire soumettrait son rapport au CAT, même si avec 20 ans de retard.

## Uruguay

Une mission de plaidoyer de haut niveau sur le suivi des recommandations du CAT a été effectuée en 2015, incluant des rencontres avec de hauts membres du Gouvernement et l'inspection de prisons, notamment celles accueillant des prisonniers mineurs. Les autorités se sont engagées vis-à-vis de l'OMCT à réexaminer le système de justice des mineurs du pays pour l'aligner sur les recommandations du CAT et à aborder la question de l'impunité du personnel pénitentiaire accusé de perpétrer de violents abus.

## Nos rapports alternatifs conjoints en 2015 soumis lors des 54<sup>e</sup> à 56<sup>e</sup> sessions du CAT

- sur la Colombie ([espagnol](#), [anglais](#))
- sur la République de [Macédoine](#)
- sur l'Azerbaïdjan ([voir le rapport](#))
- sur la [Suisse](#), août 2015
- contribution à la liste de thèmes en prélude au rapport sur le [Guatemala](#)
- sur la Tunisie : contribution à la liste de thèmes en prélude au rapport (non accessible au public)

### Autres soumissions :

- [RDC - Rapport sur les prisons dans le Kivu](#)
- [Analyse en faveur d'une loi générale sur la torture au Mexique](#)

## Partage d'informations sur le CAT parmi les ONG

### Blog sur le CAT

Baptisé « Nothing can Justify Torture, engaging with the Committee Against Torture », le [blog sur le CAT](#) a été lancé le 3 novembre 2014 à l'occasion de la commémoration du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention contre la torture.

Le but est de sensibiliser davantage au travail du CAT et de faire connaître la Convention, de mobiliser les organisations de la société civile pour participer aux sessions du CAT et d'utiliser les procédures prévues par le CAT pour favoriser l'application de la Convention.

L'OMCT invite et encourage tous ceux qui travaillent avec la Convention et avec le Comité qui en assure la surveillance, y compris les membres du Comité, les représentants d'ONG, les milieux académiques et les journalistes, à participer à cet échange d'expériences en soumettant un article à paraître sur le blog de l'OMCT. Veuillez nous contacter pour plus d'informations.

### En 2015 les contributions suivantes ont été postées sur le blog :

- [Des organisations de la société civile du Venezuela](#) ont présenté leur rapport alternatif commun en janvier 2015 au Comité contre la torture lors de l'examen du Venezuela.
- [Violence contre les femmes](#) perpétrée par des acteurs privés : la responsabilité de l'État est-elle engagée en vertu de la Convention contre la torture ? Par Felice Gaer, Vice-présidente du Comité contre la torture.
- Grâce au Comité contre la torture, Rasim Bayramov du [Kazakhstan](#) a obtenu une compensation pour la torture subie.
- Besoin urgent de prévenir les [transferts](#) débouchant sur la torture.
- Stérilisation forcée : une méthode de torture employée contre les femmes Rom en [Slovaquie](#).

### e-bulletin

L'[e-bulletin](#) de l'OMCT a été créé pour communiquer aux ONG les points principaux abordés lors des examens de pays au CAT et les Observations finales, de manière à favoriser une meilleure compréhension de la Convention et de la participation à celui-ci par les acteurs de la société civile.



# PRÉVENTION DE LA TORTURE EN TUNISIE

## CONTEXTE

En 2011, après la chute du Président Ben Ali après 23 ans passés au pouvoir et au début du printemps arabe, l'OMCT a ouvert son premier bureau sur le terrain en Tunisie. En deux ans, OMCT Tunisie a mis en place deux centres de conseil (SANAD, qui signifie « soutien » en arabe) à Sidi Bouzid et Kef, au centre et au nord-ouest du pays. Les centres SANAD offrent une assistance juridique, sociale, psychologique et médicale aux victimes de torture et de mauvais traitements ainsi qu'à leurs familles.

En 2015, la Tunisie a été la cible de trois attentats terroristes majeurs – en mars, juin et novembre – ce qui a conduit le Gouvernement à prendre des mesures anti-terroristes draconiennes, remettant en question les progrès entérinés par la nouvelle Constitution du pays (2014). Or, la lutte contre le terrorisme doit respecter les principes de l'État de droit et les droits fondamentaux.

Les violations par les forces de sécurité interviennent pendant l'arrestation de personnes suspectées de terrorisme, mais aussi d'autres contrevenants à la loi : petits délinquants, toxicomanes ou membres de la communauté LGBTI. La criminalisation des homosexuels, aujourd'hui plus visible du fait qu'ils s'expriment davantage à ce sujet, a rendu plus flagrants les cas de torture et les mauvais traitements subis par ce groupe. La Tunisie se trouve donc au milieu d'une période de transition précaire, dont l'instabilité a été aggravée par les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale et un contexte socio-économique difficile. Il a dès lors été nécessaire de nous repositionner et de reformuler le principal message de plaidoyer de l'OMCT à l'intention des autorités. Basé à Tunis, Kef et Sidi Bouzid, OMCT Tunisie, qui compte une équipe de seize membres composée d'avocats, d'assistants sociaux, de psychologues et de spécialistes de la communication, travaille de concert avec des ONG actives dans la lutte contre la torture afin de collaborer avec les autorités nationales pour combattre la torture, prévenir une violence policière excessive et mettre fin à l'impunité.



Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, slogan de juin 2015

## CE QUE NOUS FAISONS

L'objectif d'OMCT Tunisie est de participer à la transition vers la démocratie et de tirer parti de l'élan actuel pour faire avancer le pays sur le chemin des réformes, afin de prévenir la torture et de poursuivre les auteurs. Nous assistons les victimes en Tunisie, renforçons les initiatives anti-torture locales émergentes ou tentons de combler les lacunes là où aucune initiative n'est encore lancée.



Marche vers l'ancienne prison du 9 avril à Tunis, juin 2015.  
© Augustin Le Gall



Rapport du programme d'assistance directe de l'OMCT, SANAD, octobre 2015 (voir le [lien](#) pour plus d'informations).



Graffiti en arabe sur le mur du CineVog de Kram à Tunis, décembre 2014  
© Gabriele Reiter

## NOTRE IMPACT EN 2015

### Soutenir la justice transitionnelle

La transition vers la démocratie est un processus qui s'accompagne impérativement de voies de recours et de réparations pour les victimes. L'OMCT a développé un partenariat avec le Ministère des affaires sociales afin de développer la capacité des fonctionnaires publics de bureaux régionaux dans tout le pays ainsi qu'à informer les citoyens sur la procédure à suivre pour saisir l'Instance Vérité et Dignité (IVD). Cette institution a été créée pour enregistrer et mener des investigations sur les plaintes de violations des droits de l'homme commises avant 2013, notamment sous la présidence de Ben Ali et Habib Bourguiba.

### Informer le Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la Tunisie

Un de nos objectifs est de transmettre au monde les informations sur les défis et les succès rencontrés sur la route de la démocratie. C'est pourquoi nous avons organisé un événement en marge du Conseil des droits de l'homme, avec Juan Mendez, rapporteur spécial de l'ONU sur la torture et notre partenaire ACAT: « Tunisie : La lutte contre l'impunité – élément clé pour la prévention de la torture ».

### Réhabilitation des victimes par des groupes d'entraide

Coopération avec le Ministère des affaires sociales de Tunisie afin d'habiliter les psychologues (des services publics) et le personnel SANAD à animer des groupes d'entraide communautaire destinés aux victimes directes et indirectes de la torture et de mauvais traitements, selon l'expérience de l'ONG britannique Room to Heal.

### Films primés projetés dans les prisons

Les détenus ne doivent pas être isolés hermétiquement de la société. Pour améliorer leurs conditions de détention et leur réinsertion dans la société après leur libération, nous avons développé un partenariat avec les célèbres Journées Cinématographiques de Carthage (JCC), afin d'organiser des projections de films dans quatre prisons tunisiennes et permettre aux détenus de discuter avec les réalisateurs et les acteurs de films en compétition.

### Améliorer les conditions de détention

En janvier 2015, l'OMCT a publié un rapport sur la mise en œuvre des procédures de plaintes visant à faciliter la communication des prisonniers tunisiens au sujet de leurs conditions de détention.

# HISTOIRE VÉCUE

**Karim,  
Tunisie**

## ***Aider les survivants de la torture à se reconstruire***

Karim\* vient de Sidi Bouzid. Il a grandi sous la dictature de Ben Ali dans une famille démunie, au milieu d'un quartier pauvre. Ses parents ayant divorcé tôt et ses frères et sœurs étant porteurs de handicaps, il a rapidement dû quitter l'école pour gagner sa vie. Mais les 200 dinars par mois gagnés comme agent de sécurité ne lui permettaient pas de subvenir aux besoins de sa famille. Il s'est finalement tourné vers le vol. Arrêté en 2013 pour cambriolage et agression, il a été torturé lors d'un interrogatoire de la Garde nationale, qui l'a frappé pour obtenir ses aveux. Détenu dans la prison civile de Sidi Bouzid, il a été violemment frappé dans des gardiens de prison. En raison des coups reçus, notamment les coups de matraque et les coups de pied portés à la tête, il a perdu la vue.

Sa famille, qui avait à peine de quoi survivre, est allée trouver ses amis et voisins pour collecter de l'argent et le restituer à ceux que Karim avait volés, en leur demandant de retirer leur plainte pour permettre sa libération.

Il a été libéré après neuf mois de prison et est depuis accompagné par le centre d'assistance aux victimes de torture de l'OMCT, SANAD. Les médecins l'ont averti qu'il avait peu de chance de recouvrer la vue. Avec l'encouragement de l'OMCT et l'assistance de SANAD, il a subi cinq opérations chirurgicales sur les yeux et retrouvé une vision partielle (4/10) d'un œil. Il a également reçu un soutien psychologique. Bien que sans emploi pour le moment, il se sent beaucoup mieux et a souvent dit au personnel de SANAD :

**« Vous m'avez sauvé la vie. Ou plutôt, vous me l'avez rendue. Merci ! »**

\*Nom d'emprunt afin de protéger l'identité de la victime.





L'exposition de photos « Sous le Jasmin » au Festival du film et forum international sur les droits humains à Genève, mars 2015 © Emtyez Bellali

## NOS RÉSULTATS EN 2015

Après l'attentat terroriste de Sousse en juin dernier qui a tué 38 touristes sur une plage, les autorités se sont dotées de pouvoirs accrus en adoptant une loi anti-terroriste qui établit la peine de mort pour les crimes « terroristes » et autorise les autorités policières à détenir des personnes suspectées de terrorisme jusqu'à quinze jours sans accès à un avocat.

En juillet 2015, OMCT Tunisie, avec des ONG partenaires, a adressé une [lettre](#) au Parlement tunisien en lui demandant de modifier le projet de loi, ce qui a attiré une attention marquée des médias et du public. Si les médias internationaux ont largement soutenu notre critique, certains médias en Tunisie l'ont vivement rejetée, ce qui reflète la tolérance générale de la population tunisienne à l'égard du recours à la torture lorsque l'interrogatoire porte sur des personnes soupçonnées de terrorisme. Pour tenter d'atteindre l'opinion publique, l'OMCT a donc développé, en collaboration avec ses organisations partenaires, une campagne appelée « [Non au terrorisme. Oui aux droits de l'homme](#) », inaugurée avec succès début 2016.

### Construire une forte unité nationale pour prévenir la torture

Après avoir fait pression pendant quatre ans pour la création en Tunisie d'un mécanisme national de prévention de la torture, l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT), l'OMCT a apporté une assistance technique au Parlement tunisien dans la pré-sélection des candidats au statut de membre de l'INPT, première institution du genre dans le monde arabe. L'élection des membres a eu lieu en mars 2016. L'OMCT poursuivra son plaidoyer pour s'assurer que l'INPT effectue son mandat efficacement et en toute indépendance.

### Augmenter l'assistance directe face à une impunité qui perdure

Le programme d'assistance directe de l'OMCT, SANAD, a augmenté sa capacité à assister les victimes de torture et de mauvais traitements en Tunisie. Les centres SANAD ont assisté au total 137 bénéficiaires jusqu'en décembre 2015, dont la majorité n'était pas suspectée de terrorisme, ce qui montre que la torture, loin d'être un effet secondaire ponctuel des menaces pesant sur la sécurité, est profondément ancrée. Dans une conférence de presse en novembre 2015 en présence du Vice-président de l'OMCT, Dick Marty, et du

membre tunisien du Conseil exécutif, Mokhtar Trifi, l'OMCT a dénoncé la persistance de l'impunité dans les affaires de torture et de mauvais traitements, ainsi que l'intimidation et le harcèlement des victimes et de leur famille, dont le nombre croissant devient alarmant.

### Campagne à l'attention des jeunes

Un accord avec le Ministère de la culture a permis d'organiser une exposition itinérante sur les victimes de la torture en Tunisie, « [Sous le jasmin](#) », du photographe Augustin Le Gall. En collaboration avec l'OMCT, elle s'est produite dans des centres culturels à travers le pays depuis 2013 en combinaison avec des débats, des projections de films et des pièces de théâtre.

En 2015, l'OMCT a étendu son action à des débats autour de l'exposition dans de nouveaux lieux, notamment des universités, auxquels ont participé 200 étudiants. L'intérêt manifesté pour les problématiques des droits de l'homme, pour la justice de transition et l'héritage de la Tunisie, était impressionnant et a incité l'OMCT à renforcer les efforts visant à encourager les jeunes à prendre position dans le pays.



Atelier sur la justice de transition pour les membres du Ministère des affaires sociales à Hammamet, juin 2015 © Gabriele Reiter



Atelier sur l'assistance aux victimes destiné aux professionnels de la santé et coopération avec SANAD à Tunis, novembre 2015 © Gabriele Reiter

# NOS DONATEURS

## Fondations

Agir Ensemble pour les droits de l'homme  
American Jewish World Service  
Bread for the World  
Fondation de bienfaisance du Groupe Pictet  
Loterie Romande  
National Endowment for Democracy  
Oak Foundation  
OSI Foundation  
Services Industriels de Genève  
The Sigrid Rausing Trust  
Fondations anonymes

## Gouvernements

Allemagne  
Irlande  
Liechtenstein  
Suisse

## Organisations internationales et intergouvernementales

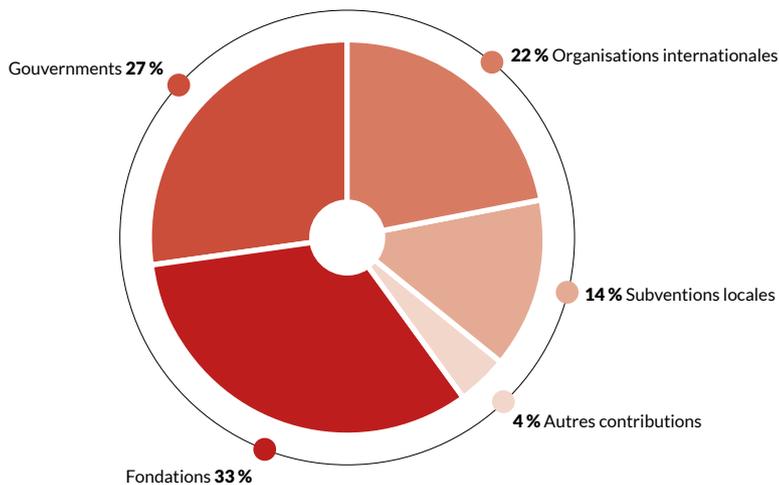
Commission européenne  
Fonds spécial OPCAT de l'ONU  
Programme des Nations Unies pour le développement  
(PNUD)

## Subventions locales (cantons et communes de Suisse)

République et canton de Genève  
Canton de Bâle-Ville  
Ville de Genève  
Ville de Lausanne  
Commune de Chêne-Bougeries

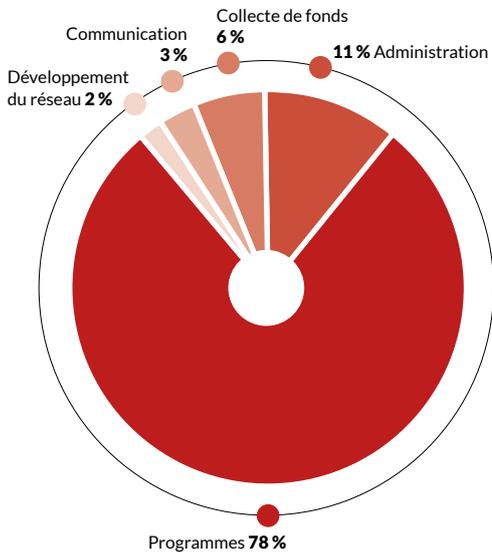
## Autres contributions

Contributions privées



# APERÇU FINANCIER 2015

## Subdivision des dépenses par catégorie



## Bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 (CHF)

<b>RECETTES</b>		<b>2'028'694.77</b>
Assistance d'urgence aux victimes de la torture	70'868.28	
Droits de l'enfant	172'886.94	
Violence contre les femmes	79'322.78	
Défenseurs des droits de l'homme - Observatoire	232'438.47	
Comité contre la torture	388'208.02	
OMCT Tunisie	472'913.13	
<b>TOTAL DES PROGRAMMES</b>	<b>1'416'637.62</b>	
Subventions fédérales, cantonales et communales	118'600.00	
Subventions gouvernementales européennes	15'000.00	
Subventions de fondations et autres	404'199.49	
Donations privées	74'257.66	
<b>TOTAL INSTITUTIONNEL</b>	<b>612'057.15</b>	
<b>DÉPENSES</b>		<b>2'016'639.19</b>
Assistance d'urgence aux victimes de la torture	80'544.39	
Droits de l'enfant	177'548.02	
Violence contre les femmes	86'044.56	
Défenseurs des droits de l'homme - Observatoire	299'748.85	
Comité contre la torture	443'735.69	
OMCT Tunisie	472'913.13	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DU PROGRAMME</b>	<b>1'560'534.64</b>	
Formation	1'895.82	
Collecte de fonds	115'468.82	
Communication	67'873.51	
Développement du réseau	48'711.79	
Administration	222'154.61	
<b>TOTAL DES DÉPENSES INSTITUTIONNELLES</b>	<b>456'104.55</b>	
<b>RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS</b>		<b>12'055.58</b>
<b>INTÉRÊTS CRÉANCIERS ET AUTRES PRODUITS</b>		<b>16'275.16</b>
Intérêts créanciers	0.10	
Autres produits	16'275.06	
<b>EXCÉDENT DE RECETTES</b>		<b>28'330.74</b>

# GOUVERNANCE

## Conseil exécutif

### Président

BERTHELOT Yves / France

### Vice-présidents

DOUGAN BEACA José / Guinée équatoriale

MARTY Dick / Suisse

### Trésorier

TRAVIS Anthony / Royaume-Uni

### Membres

CANTON Santiago Alejandro / Argentine

DIEYE Aminata / Sénégal

QUIROGA CARRILLO Jahel / Colombie

SADOVSKAYA Olga / Fédération de Russie

TIPHAGNE Henri / Inde

TRIFI Mokhtar / Tunisie

### Conseillers spéciaux

BABEL-GUERIN Eliane / Suisse

BRUSTLEIN-BOBST Dominique / Suisse

SAYEGH Christine / Suisse

## Assemblée générale

### Moyen-Orient et Afrique du Nord

ABU AL-ZULOF George / Palestine

ASSAF Georges / Liban

BENABDESSELAM Abdel-ilah / Maroc

DUTOUR Nassera / Algérie

GHAEMI Hadi / Iran

SABER Karim / Égypte

TRIFI Mokhtar / Tunisie

### Europe

BERTHELOT Yves / France

BODNAR Adam / Pologne

DIMITRAS Panayote / Grèce

DOEK E. Jaap / Pays-Bas

MARTY Dick / Suisse

SADOVSKAYA Olga / Fédération de Russie

TRAVIS Anthony / Royaume-Uni

YUNUS Leyla / Azerbaïdjan

### Afrique

CHUKWUMA Innocent / Nigeria

DIALLO Oumar / Sénégal

DIEYE Aminata / Sénégal

DOUGAN BEACA José / Guinée équatoriale

MASIKA BIHAMBA Justine / RDC Congo

MESSAOUD Boubacar / Mauritanie

MOHOCHI Sam / Kenya

### Asie

De MESA Teodoro / Philippines

GROVER Vrinda / Inde

RAHMAN KHAN Adilur / Bangladesh

SHIRAIISHI Osamu / Japon

TIPHAGNE Henri / Inde

XIA Renee / Chine

### Amérique

ALAYZA Ernesto / Pérou

ARRIAGA Luis / Mexique

CANTON Santiago Alejandro / Argentine

GOMEZ ZULUAGA Alberto L. / Colombie

HARRIS Theresa / États-Unis

MEDRANO AMADOR Celia / El Salvador

O'CONNOR Florizelle / Jamaïque

PALMIERI Gustavo / Argentine

QUIROGA CARRILLO Jahel / Colombie

SAMAYOA Claudia / Guatemala

# ÉQUIPE

## Genève

### Comptable

AEBERSOLD Marc

### Assistante administrative

DEKHISSI Halima

### Directrice de la communication

BRUMAT Lori

### Conseiller en développement institutionnel

PILETICH Radosh

### Secrétaire général

STABEROCK Gerald

### Programmes :

#### Enfants

BARBARA Carolina, Coordinatrice

#### Défenseurs des droits de l'homme

MARTIN ZUMALACARREGUI Miguel, Coordinateur p.i.

RECULEAU, Delphine, Coordinatrice de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

#### Torture

BENNINGER-BUDEL Carin, Directrice de programme

BUERLI Nicole, Conseillère aux droits de l'homme

SOLA MARTIN Helena, Conseillère aux droits de l'homme

#### Assistance aux victimes

TARDIEU ZIOLKOWSKI Garance, Chargée des droits de l'homme

## Bruxelles

MARTIN ZUMALACARREGUI Miguel, Conseiller aux droits de l'homme

### Représentant de l'OMCT auprès de l'Union européenne (pro bono)

ZANGL Peter

### Défenseurs des droits de l'homme

COSENTINO Chiara, Chargée des droits de l'homme

## Tunis

### Comptables

TLIJANI Hassene

TARAOUI Mohamed

### Assistante administrative

PANDYA Nehal

### Directrice du bureau

REITER Gabriele

### Programmes :

#### Sensibilisation

BELLALI Emtyez, Coordinatrice

#### plaidoyer et réforme législative/institutionnelle

MEDDEB Halim, Conseiller juridique

#### Justice de transition

HENRY Camille, Chargée de projet

LAMLOUM Inès, Assistante de projet

#### Assistance directe SANAD

KHECHINE Hend, Coordinatrice

MLIKI Taoufik, Administration et logistique

#### Centre SANAD de Kef

GATRI Sabrine, Coordinatrice sociale

TALBI Najla, Coordinatrice juridique

ZOUARI Seiffeddine, Administration

#### Centre SANAD de Sidi Bouzid

CHOKRI Afef, Coordinatrice sociale

RABHI Housseem, Coordinateur juridique

HAFSAOUI Mourad, Administration

## Stagiaires

L'OMCT tient à remercier tous les stagiaires pour leur généreuse contribution en 2015 : pour le temps investi, leur énergie, leur créativité et leur bonne humeur :

ATTAFI Sara, COSENTINO Chiara, ESTAGER Margaux, FRITZCHE Felicitas, GERASSIMIDIS Yannis, JENKINS Gethin, KOROS David, LUSSIER Laura, MORILLO DEL CAMPO Maria Isabel, NAVAR Dina, NWOSU Chikamara, RIGGERT Johanna, TOGNOLA Marina, WISCHNEWSKI Myriam.

# CONTACTS

## Secrétariat international de l'OMCT

8, rue du Vieux-Billard  
Case postale 21  
1211 Genève 8, Suisse

Tél : + 41 22 809 49 39  
Fax : + 41 22 809 49 29  
[omct@omct.org](mailto:omct@omct.org)  
[www.omct.org](http://www.omct.org)

## OMCT Europe

Rue Stevin, 115  
1000 Bruxelles, Belgique

Tél : + 32 2 218 37 19  
[omct@omct.org](mailto:omct@omct.org)  
[www.omct.org](http://www.omct.org)

## Bureau de l'OMCT à Tunis

2, avenue de France  
Immeuble le National (apt. 325)  
1000 Tunis, Tunisie

Tél : + 216 71 322 561  
Fax : + 216 71 322 562  
[omct-tun@omct.org](mailto:omct-tun@omct.org)  
[www.omct-tunisie.org](http://www.omct-tunisie.org)

## COORDONNÉES BANCAIRES

### Compte postal

Genève, CCP 12-5500-1  
Titulaire : OMCT SOS-TORTURE

### Comptes bancaires

UBS SA  
Agence du Rhône Case postale  
1211 Genève 2  
Compte n° 279.C8106675.0  
Titulaire : OMCT SOS-TORTURE  
IBAN : CH91 0027 9279 C810 6675 0  
Code Swift : UBSWCHZH80A

LOMBARD ODIER SA  
Rue de la Corraterie, 11  
1204 Genève  
Compte n° 88515.00  
Titulaire : OMCT SOS-TORTURE  
IBAN : CH25 0876 0000 00881 5150 0  
Code Swift : LOCYCHGG

**Organisation Mondiale  
Contre la Torture (OMCT)**

Secrétariat international  
Case postale 21  
8, rue du Vieux-Billard  
1211 Genève 8  
Suisse

Tél : + 41 22 809 49 39  
Fax : + 41 22 809 49 29  
Email : [omct@omct.org](mailto:omct@omct.org)  
[www.omct.org](http://www.omct.org)

